

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MABILON, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2018.

Présents : MM. ACHARD, BONNAURE, BURLON, CAMUS, CLEMENCON, DECAST, FROGET, LYONNET, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, SAADI, SUCHEL.

Excusés : MM CHALAYE (pouvoir à MABILON), RENOARD (pouvoir à MONTAGNON), GEX, SONNOIS, VIGIER (pouvoir à NEHME-RAHME).

Secrétaire de séance : Mme CLEMENCON.

Objet : VIDEO-SURVEILLANCE – ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – DEPARTEMENT – SUBVENTION. (DCM 01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite, afin de mieux protéger les biens, les personnes et l'espace public, que soit installé un système de vidéo protection communal. Il précise que le projet global validé par DCM du 25 janvier 2018 pourrait, pour la partie qui protège les établissements scolaires, recevoir une aide financière dédiée du département (SITE 1 : Route du stade - Lycée des Mandailles, SITE 5 : Rue Geoffroy de Moirans – EPF, SITE 12 : Gymnase communal fréquenté par les établissements scolaires précédents).

Il présente le plan envisagé d'implantation des 03 caméras concernées ainsi que le dossier technique et le devis estimatif y relatif.

COUT D'OPERATION HT	26 946.24
Imprévus 10 %	2 694.62

TOTAL	26 940.86

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention Département 25 %	7 410.22
Autofinancement	22 230. 64

TOTAL	29 640.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions :

- EMET un avis favorable sur la présente opération, ses objectifs et son financement prévisionnel,
- SOLLICITE auprès du Département une subvention d'équipement pour en permettre la réalisation,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces dans le cadre de la présente.

Objet : SDED – RENFORCEMENT DU RESEAU BT LES HORTES –DOSSIER 260830047AER (DCM 02)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste LES HORTES par mutation de 100 à 250 kva.

Dépenses prévisionnelle HT **2 841.48 euros**
Dont frais de gestion : 135.31 euros

Plan de financement prévisionnel :
Financement mobilisés par le SDED 2 841.48 euros
Participation communale **Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents:

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Objet : SALLE DU LAVOIR – CONDITIONS D'OCCUPATION (DCM 03)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la salle du Lavoir rénovée sera réceptionnée le 18 avril prochain et qu'il convient d'en préciser les tarifs de location et conditions d'utilisation à partir de cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE les tarifs comme suit :

UTILISATEURS	TARIF
SOCIETE LOCALES	GRATUIT
SOCIETES EXTERIEURES JOURNEE + de 4 h	100.00
SOCIETES EXTERIEURES ½ JOURNEE – de 4 h	60.00
PARTICULIERS LOCAUX JOURNEE + de 4 h	100.00
PARTICULIERS LOCAUX /2 JOURNEE – de 4 h	60.00

- VALIDE le règlement intérieur qui demeurera annexé à la présente.

Objet : PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEA) – MISE EN ŒUVRE - CONVENTION (DCM 04)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à intervenir avec le collègue Joseph Bédier du Grand-Serre pour mettre en œuvre le P.E.A. : Parcours d'Education Artistique et Culturelle, destiné à favoriser un accès égal de l'ensemble des élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il précise qu'ainsi, entre autres actions, un intervenant extérieur pourra se rendre auprès de l'école publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet de convention présenté et DONNE mandat à Monsieur le Maire pour la signer.

DELIBERATIONS 01 A 04

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
ACHARD	
BONNAURE	
BURLON	
CAMUS	
CLEMENCON	
DECOST	
FROGET	
LYONNET	
MABILON	
MONTAGNON	
NEHME-RAHME	
SAADI	
SUCHEL	